

de «l'inefficacité inhérente des entreprises d'état». Si la solution de remplacement consiste à dépendre de l'industrie pétrolière pour agir au mieux des intérêts à long terme du Canada, je préfère m'accommoder d'un peu «d'inefficacité inhérente».

Je ne suis pas d'accord avec la recommandation n° 6 par laquelle le Comité appuie l'exploration et la mise en valeur pétrolières dans l'*Arctic National Wildlife Refuge* en Alaska. Si un lien par pipeline depuis la vallée du Mackenzie jusqu'à la frontière de l'Alaska doit être établi pour la mise en valeur des ressources pétrolières de l'ANWR, je suis également en désaccord avec la recommandation n° 5.

Le présent rapport souligne clairement la possibilité de sérieuses difficultés pour l'approvisionnement futur du Canada en brut léger. Les recommandations du Comité ne sont pas à la hauteur du problème.

Exposé du député de Vancouver-Kingsway

Je suis d'accord avec la conclusion du Comité à l'effet que l'énergie est plus qu'un bien économique et que, même si les mécanismes du marché existeront toujours, le gouvernement fédéral doit influencer la mise en valeur des sources d'énergie canadiennes.

Pour ce qui est du rôle légitime du gouvernement fédéral dans la mise en valeur des ressources énergétiques canadiennes, j'attire l'attention du Comité sur l'extrait suivant de la Dissension au Rapport du Conseil économique du Canada pour 1986, par Diane Bellemare, Pierre Fortin et K. Kaplansky :

... assurément l'histoire du siècle passé, les leçons de la grande dépression et des crises internationales répétées devraient nous apprendre qu'un gouvernement aux assises démocratiques doit disposer d'un éventail de leviers pour la protection de la santé d'une société tout en encourageant l'initiative privée et la liberté individuelle face aux menaces éventuelles des «forces du marché» débridées et fréquemment manipulées. (Traduction libre)

Tout comme le Comité, je suis également préoccupé par la détérioration des approvisionnements du Canada en brut léger produit au pays et par le fait que le Canada devra planifier pour les années 1990, la mise en valeur de certaines sources d'approvisionnements dans les régions pionnières ou la transformation de notre brut lourd, ou les deux. Néanmoins, alors qu'une forme stable d'impôt sur les sociétés est souhaitable, les gouvernements ont le droit de retirer de justes avantages économiques de ces ressources puisque après tout c'est le public canadien qui en est le propriétaire.

Je m'oppose vigoureusement à la recommandation du Comité concernant la planification d'un corridor de transport de la vallée du Mackenzie à la frontière de l'Alaska. Cette question a été réglée il y a 10 ans lorsque l'Office national de l'énergie — après des audiences exhaustives auxquelles témoignaient les spécialistes éminents dans le domaine — rejetait l'idée pour des raisons environnementales.